

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal a été convoqué en séance extraordinaire

Le Maire,

L'an deux mille treize et le trente et un octobre, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DUVERGER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. DUVERGER, Maire, Mme LEGROS, M. DEPALLE, M. ANDRIOL, Mme LAPENDERY, M BURELIER, Mme DENIS, Mme COULPIER, M. BERCHOUX, M. DARCO.

Absents excusés : Mme VERMOREL, Mme BAROU.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : M. RAQUIN

Mandataire : M. ANDRIOL René

Mandant : M. BAILLON

Mandataire : M. BURELIER

Mandant : Mme GARRIVIER

M. DUVERGER

Mme LAPENDERY a été désignée secrétaire de séance.

La prochaine secrétaire de séance sera M. BURELIER; il participera aux réunions d'adjoints les mercredis.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1°) Choix des scénarii dans la démarche COCA

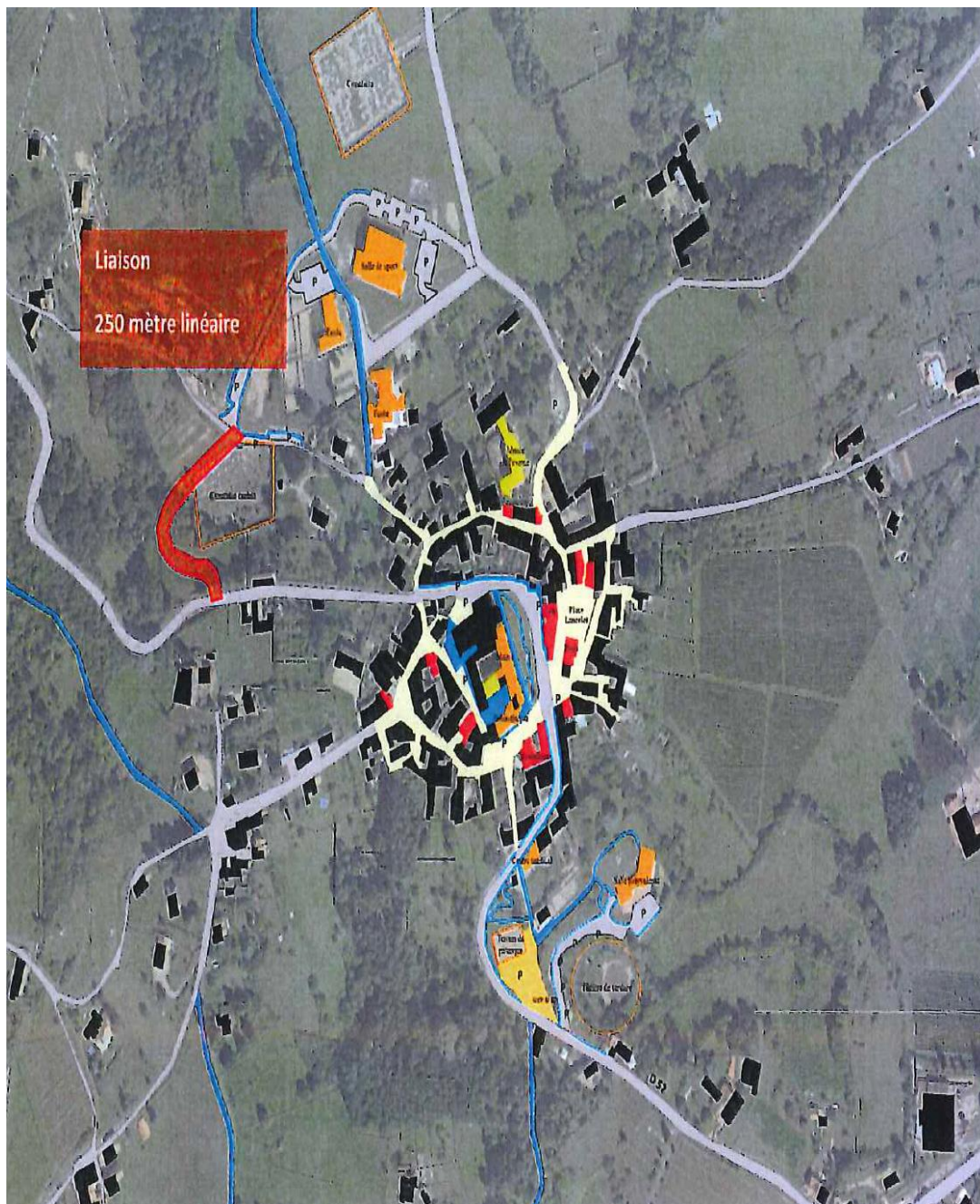
Monsieur ANDRIOL informe qu'il convient d'établir une chronologie des actions et pour chacune des actions retenues pour les trois années à venir, le Conseil Municipal doit faire le choix d'un scénario.

Présentation des actions :

- **Désenclavement des Bessons**
- **Etude pour restructuration des écoles**
- **Rénovation de la place Lancelot**
- **Place des Martyrs de Vingré**

Action 1 : Désenclavement des Bessons.

Ce scénario est validé à l'unanimité des présents. Les élus demandent à ce que le cabinet intègre les coûts de l'achat des terrains dans l'opération.



Action 2 : Etude concernant la restructuration des écoles.

Après avoir étudié les scénarii et en tenant compte de la réunion publique, les élus se prononcent de la manière suivante :

Proposition N°1 0 voix

Proposition N°2 0 voix.

Proposition 3 sans variante 1 voix.

Proposition 3 avec variante 12 voix.

La proposition 3 avec variante est donc validée.



Action 3 : Rénovation de la place Lancelot :

C'est le scénario N°2 qui est retenu moyennant quelques amendements. Monsieur le Maire propose de voter en plusieurs fois compte-tenu de l'importance de cette action.

-Démonter la salle de la Grye pour réaliser un parking en maintenant le porche et une partie des murs.

11 voix pour et 2 voix contre.

- Reculer le mur de soutènement de la place pour réaliser des parkings « Grande Rue ».

12 voix pour et 2 contre.

Traiter les éléments de façade de la poste pour une meilleure intégration.

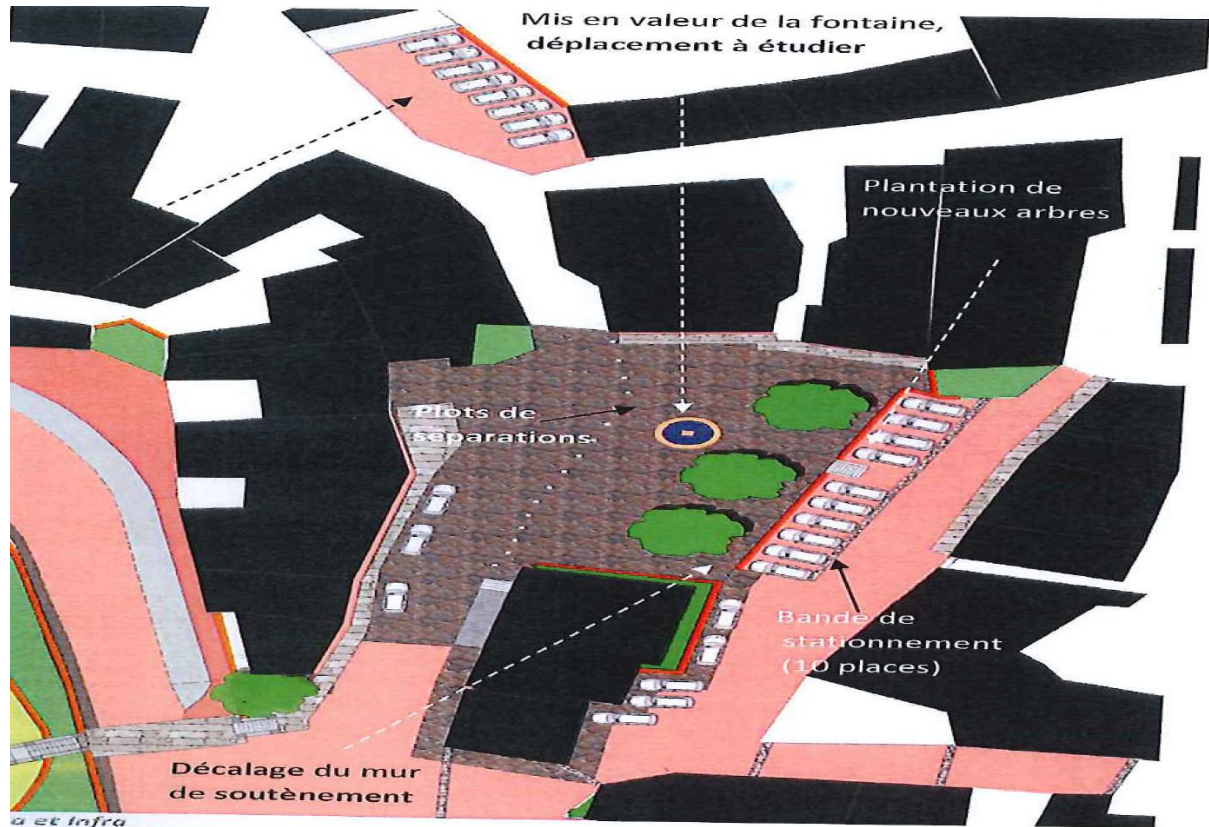
10 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions.

Laisser quelques arrêts minutes place Lancelot 2 voix contre 11 voix pour

Compte-tenu du projet de séparation des eaux pluviales et de l'assainissement rue Ferrachat, il serait judicieux de prévoir, au cours de la première phase du COCA, le traitement en surface de cette rue en réalisant la jonction avec la place Lancelot. Pour les rues étroites il est souhaitable de recourir au caniveau central.

11 voix pour et 2 abstention.

Concernant les matériaux retenus, le conseil propose pour les places et placettes, l'emploi de galets sciés par 11 voix pour, 1 voix pour l'emploi de pavés et 1 abstention.



Action 4 : Place des martyrs de Vingré

Le conseil municipal retient le scénario N°2

Pour augmenter les places de parkings dans la descente vers la salle ERA et près de la salle :
unanimité des voix.

-Déplacement et implantation du monument aux morts place des Martyrs de Vingré pour un lieu de mémoire unique. Unanimité des voix.

-Création d'un parking rue d'Hauteville : unanimité

-Maintien de la venelle : unanimité

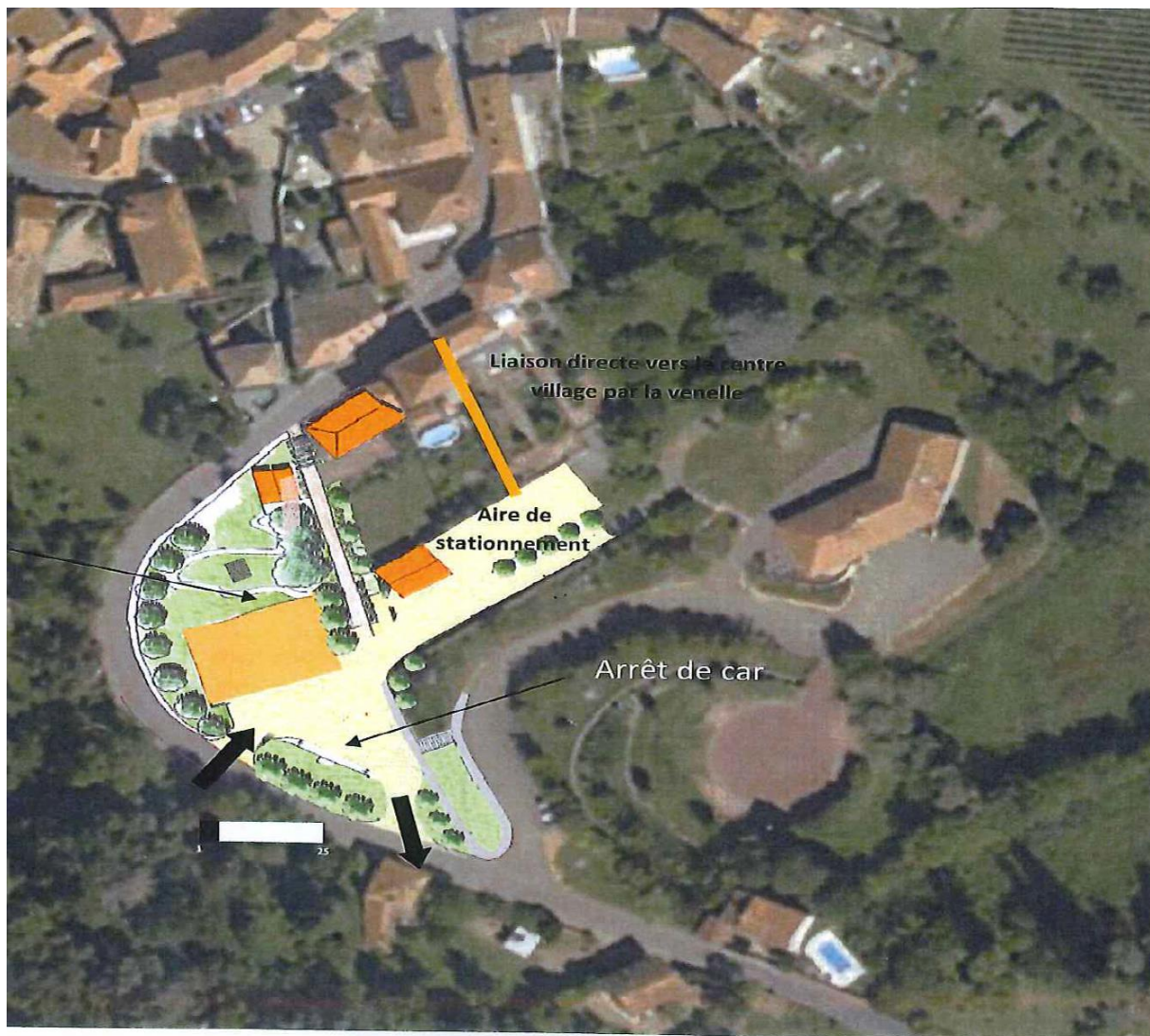
Aménagement de stationnement le long de la D52 en montant aux Bessons. : Unanimité.

Scénario 1 : 0 voix.

Scénario 2 avec terrain de jeux de boules conservé : 7 voix.

Scénario 3 : avec terrain de jeux de boules déplacé : 5 voix.

C'est le scénario 2 qui est retenu.



Le Conseil Municipal demande au cabinet BEMO de chiffrer le projet préalablement au lancement d'une étude financière sur les capacités de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 H 44.